

55ème PARIS-CONNERRÉ

Élite Nationale

Sarthe
Le Département

dimanche 5 octobre 2025



Guide Technique



c.a_photographies

Prix d'ouverture Narcisse Hériteau - Open 2/3 + Access - départ 12h30

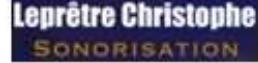
Départ d'Émancé (78) 12h30

Entrée à Connerré vers 15h30

Arrivée rue de Paris vers 16h30



Groupama



paris.connerre.organisation@gmail.com
fb.com/paris.connerre.organisation

Organisation / Contacts

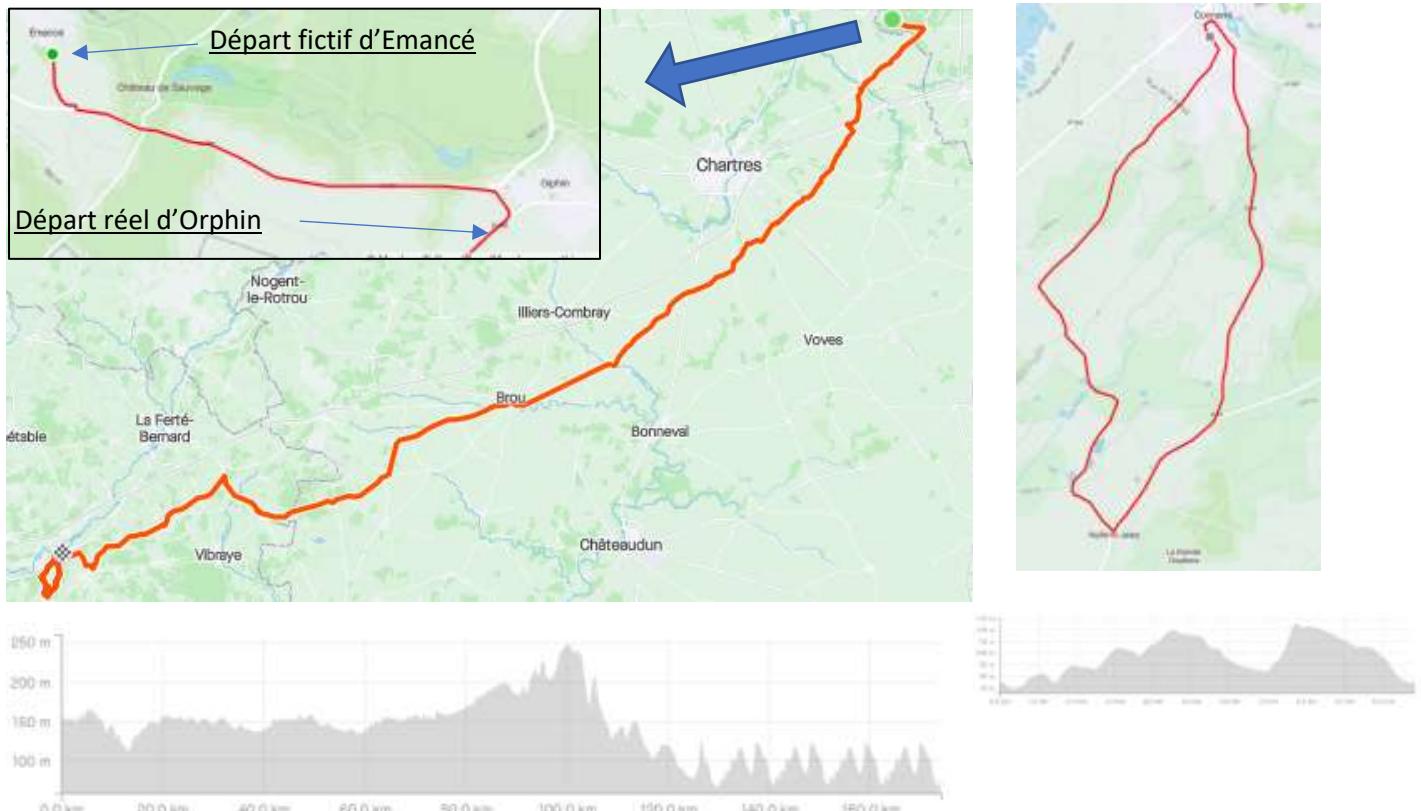
Directeur de l'épreuve	Romain GUILIER 15 Allée René Laënnec 92000 NANTERRE Tél. : 06 40 15 27 13
Directeur adjoint de l'épreuve	Bruno TEILLET 14 Route des Landes 72160 CONNERRE Tél. : 06 80 51 08 04
L'épreuve est organisée par le CC Connerréen (PDLL)	
Contact/reseignements : paris.connerre.organisation@gmail.com facebook.com/paris.connerre.organisation	
Horaires permanence / secrétariat, réunion des DS, des pilotes, départ, salle des Fêtes d'Emancé (78), 1 rue d'Orphin : <ul style="list-style-type: none">- Début de la permanence à partir de 9h30- Fin de la permanence : 11h00- Réunion des Directeurs Sportifs : 11h00- Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 11h30- Départ fictif : 12h30	
Président de jury	Lilian PONIER
Arbitre Titulaire	Erwan RENOU
Arbitre Titulaire	Pascale MOULINIER-BARREAU
Juge à l'arrivée	Patrick MOURIN
Arbitre moto	Jean-Luc PAUMIER
Arbitre moto	Nicolas LEPAUVRE
Radio Tour	Norbert JEANNEAU
Ardoisier	Julie PICHON
Animateur à Connerré	Patrick HALOUPEAU
Animateur moto	Thomas DEVREUX
Médecin	Dr. Jean-Jacques MENUET
Secours	La Croix Blanche - Didier DREUX
Sécurité	Le Mans Sarthe Moto - Stéphane GUILARD
Assistance dépannage neutre	Bretagne Service Course

Parcours

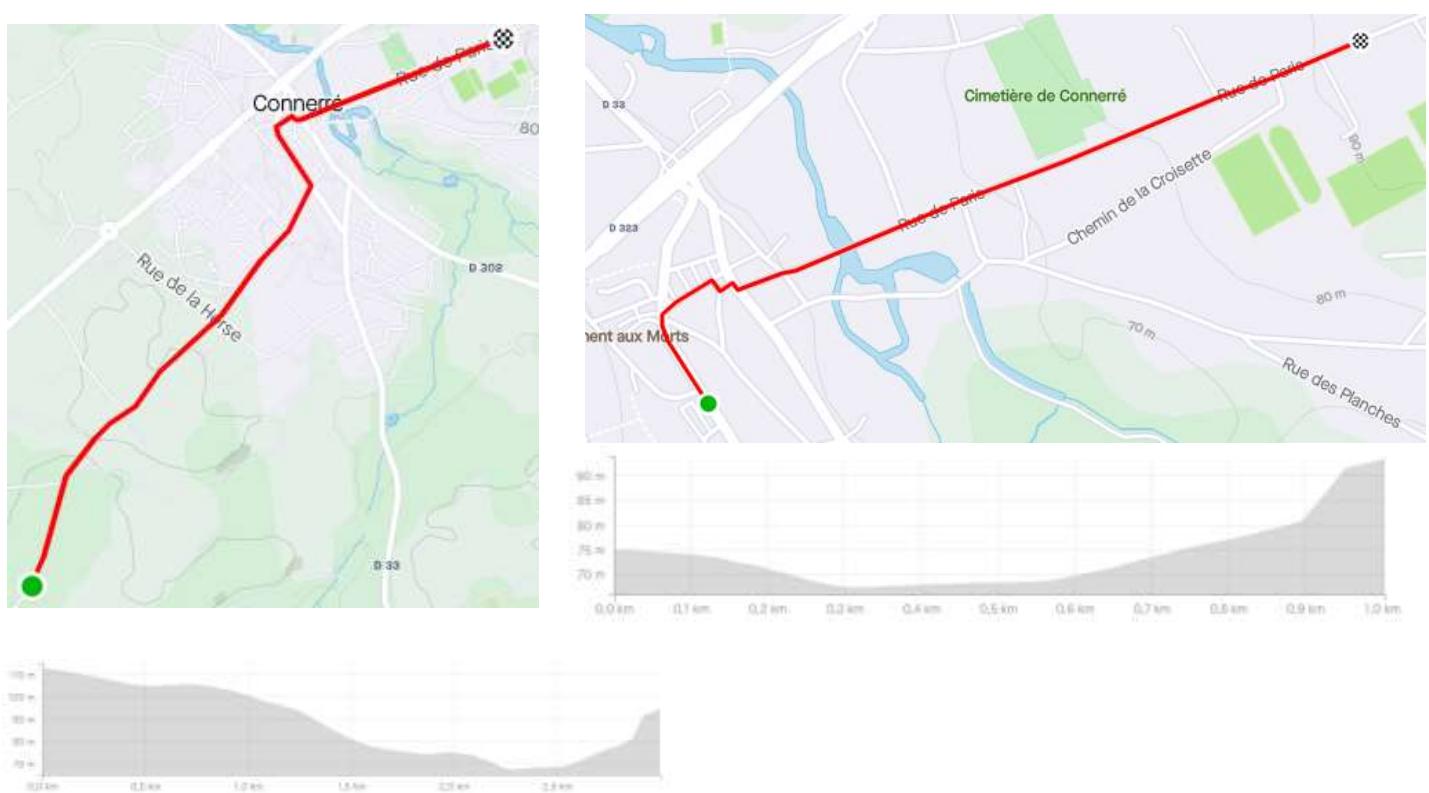
Le parcours est constitué d'une partie en ligne entre le départ fictif d'Emancé (78) puis le départ réel d'Orphin (78) et Connerré (72) de 134,5km puis de 4 tours de 10,8km autour de Connerré et enfin d'une arrivée hors circuit de 800m située rue de Paris à Connerré.

Parcours disponible : <https://www.strava.com/routes/3369457969469332252>

Parcours complet : 178,5km, 1200m D+ / Le circuit final : 10,8km, 110m D+



Les 3 derniers kilomètres, 30m D+/ Le dernier kilomètre, 30m D+



Itinéraire - Horaires

55ème PARIS-CONNERRRE (Elite Nationale) - DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025 Organisation CLUB CYCLISTE CONNERREEN (PDLL)

KMS	REST.	COMMUNES	ROUTE/DIRECTION	41KM/H	43KM/H	45KM/H
		YVELINES (78)				
		EMANCE - départ fictif	Rue d'Orphin	12:30	12:30	12:30
			à gauche D176		3,8km de fictif	
0	178,5	ORPHIN - départ réel	à droite D150	12:37	12:37	12:37
	178,5	EURE-ET-LOIR (28)	D32			
5	173,5	ECROSNES	D32	12:44	12:43	12:43
8,5	170	GALLARDON	Pl. du Jeu de Paume à gauche - D18 puis à droite rue Guy Pouillé - D32 puis à gauche Avenue de la Gare - D28	12:49	12:48	12:48
9,5	169	Pont-sous-Gallardon (BAILLEAU-ARMEONVILLE)	D28	12:50	12:50	12:49
15	163,5	Rond Point Traversée D910	en face D19 direction Umpeau	12:58	12:57	12:57
16	162,5	UMPEAU	à droite D28 direction Houville-la-Branche	13:00	12:59	12:58
18,5	160	Bréez (UMPEAU)	En face D28	13:04	13:02	13:01
20,5	158	HOUVILLE-LA-BRANCHE	D28 puis à droite D24 puis à gauche D28	13:07	13:05	13:04
23	155,5	GENERVILLE	D28	13:10	13:09	13:07
25	153,5	SOURS	à droite D939 puis à gauche D28 direction Berchère-lès-Pierres	13:13	13:11	13:10
28	150,5	Antenne-relais entre SOURS et BERCERES	1er PC	13:17	13:16	13:14
29,5	149	Passage à niveau	D28	13:20	13:18	13:16
30	148,5	BERCERES-LES-PIERRES	à gauche Chemin du Bois Berlin puis rue Chartres puis D28	13:20	13:18	13:17
34	144,5	CORANCEZ	à gauche D28 direction Dammarie	13:26	13:24	13:22
37	141,5	DAMMARIE	D28 puis en face D935 puis à droite D131 direction Le Bois-de-Mivoye	13:31	13:28	13:26
39,5	139	Le Bois-de-Mivoye (DAMMARIE)	à gauche D127.2 puis à droite D28	13:34	13:32	13:29
43	135,5	LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP	D28 puis à gauche N10 puis à droite D28	13:39	13:37	13:34
45,5	133	LUPLANTE	D28	13:43	13:40	13:37
49	129,5	SAUMERAY	D28 direction Brou-Yèvres	13:48	13:45	13:42
57,5	121		en face D27	14:01	13:57	13:53
67,5	111	Panneau Entrée YEVRES	2ème PC	14:15	14:11	14:07
68	110,5	YEVRES	D27 puis à droite D955	14:16	14:11	14:07
68,5	110	BROU	D955 puis à droite D15.6	14:17	14:12	14:08
69,5	109		à gauche D15.5 puis D921 puis D13	14:18	14:13	14:09
70,5	108	Les Moulins d'Unverre (UNVERRE)	D13	14:20	14:15	14:11
76,5	102	LES AUTELS-VILLEVILLON	D13 puis D13.1	14:28	14:23	14:19
83,5	95	LA BAZOCHE-GOUET	à dr. rue des Fossés, à gauche rue du G. de Gaulle, à dr. D927	14:39	14:33	14:28
87,5	91	LA CHAPELLE-GUILLAUME	D927	14:45	14:39	14:33
94,5	84	Panneau Sortie LA CHAPELLE-GUILLAUME	3ème PC	14:55	14:48	14:43
		SARTHE (72)	D302			
102,5	76	MELLERAY	à droite D14	15:07	15:00	14:53
103,5	75	MONTMIRAIL - Haut du village	1er MG puis tout droit direction Courgenard D14 puis D36	15:08	15:01	14:55
109,5	69	La Tuilerie (ST-JEAN DES ECHELLES)	A gauche D125 direction Lamnay	15:17	15:09	15:03
113,5	65	LAMNAY	A gauche puis à droite direction St-Maixent (C5)	15:23	15:15	15:08
118,5	60	SAINT-MAIXENT	A droite D29	15:30	15:22	15:15
121	57,5	BOUER	4ème PC	15:34	15:25	15:18
124	54,5	LE LUART	D29 puis à gauche D52	15:38	15:30	15:22
129	49,5	Les Feuillus (DOLLON)	C9 à droite direction Dolmen/Menhir puis à gauche	15:45	15:37	15:29
130	48,5	Crozet (DUNEAU)	C3 à droite direction Duneau	15:47	15:38	15:30
131	47,5	Côte de Crozet	2ème MG	15:48	15:39	15:31
131,5	47		C4 à gauche dir. Connerré	15:49	15:40	15:32
134,5	44	CONNERRRE - Entrée sur le circuit final	à droite Rue de l'Abreuvoir - à gauche Rue de Paris Rue M.Beaufils - D33	15:53	15:44	15:36
139	39,5	NUILLE-LE-JALAIIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérals	16:00	15:50	15:42
142	36,5	Côte des Vénérals	3ème MG	16:04	15:55	15:46
144	34,5	CONNERRRE	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:07	15:57	15:49
145	33,5	CONNERRRE - 1er passage sur la ligne du circuit	Avenue de Verdun - 5ème PC	16:09	15:59	15:50
150	28,5	NUILLE-LE-JALAIIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérals	16:16	16:06	15:57
152,5	26	Côte des Vénérals	4ème MG	16:20	16:09	16:00
156	22,5	CONNERRRE - 2eme passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:25	16:14	16:05
161	17,5	NUILLE-LE-JALAIIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérals	16:32	16:21	16:11
163,5	15	Côte des Vénérals	5ème MG	16:36	16:25	16:15
167	11,5	CONNERRRE - 3ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:41	16:30	16:19
172	6,5	NUILLE-LE-JALAIIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérals	16:48	16:37	16:26
174,5	4	Côte des Vénérals		16:52	16:40	16:29
177,5	1	CONNERRRE - 4ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la République	16:56	16:44	16:33
178,5	0	CONNERRRE - Arrivée finale hors circuit	Rue de Paris	16:58	16:46	16:35

Règlement particulier

Article 1 : Organisation

La 55^{ème} édition de la classique Paris-Connerré est organisée par le CC Connerréen sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et se déroule le dimanche 5 octobre 2025.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation /engagements

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC (titre 2 Route de Mars 2025), l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes listés dans le tableau ci-dessous.

- La participation est individuelle.
- Les engagements se font par la procédure habituelle sur le site de la FFC via le comité Pays-de-la-Loire et seront ouverts le mardi 2 septembre à 9h00.
- Dans un premier temps le nombre de coureurs est limité à 180.
- Si le nombre maximum d'engagés possible (200) n'est pas atteint 5 jours avant la clôture, la limite sera relevée.

Classe d'épreuve	Participation
1.12.1 Elite Nationale	Equipes Continentales UCI françaises <u>uniquement</u> Equipes Professionnelles Cyclo-Cross UCI Equipes continentales UCI Etrangères pour les coureurs français Elite Pro, Elite, Open 1 (Epreuve 1.12.1 <u>uniquement</u>)
2.12.1	Equipes Continentales UCI et Continentales Fédérales , Equipes étrangères, de club / sélections départementales et régionales (1)
1.40 Epreuve nationale en circuit fermé (circuit inférieur à 3 km)	Equipes FFC : Elite Nationale : coureurs de d'Elite, Open 1. Circuit fermé : coureurs Elite, Open. - Pôles - Equipes de club National 1 - Equipes de club National 2 - Equipes de club National 3 - Equipes de Sélections Régionales ou Interrégionales - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 5 octobre 2025 à la salle des fêtes d'Emancé 1 rue d'Orphin à Emancé (78) à partir de 9h30.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 11h00 et aura lieu également à la salle des fêtes d'Emancé. La fin de la permanence est fixée à 11h00.

Le départ fictif aura lieu à 12h30 devant la salle des fêtes d'Emancé.

Article 5 : Radio Tour

Les informations de course sont émises sur une fréquence qui sera confirmée sur place.

Article 6 : Assistance dépannage neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Bretagne Service Course

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par le Dr Jean-Jacques MENUET et la Croix-Blanche pour la prise en charge avant transfert vers un centre hospitalier si nécessaire (voir en annexe la liste des hôpitaux les plus proches)

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs et motos suiveuses avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et du médecin. Les voitures des DS seront invitées à se garer sur le parking du stade de football (voir plan en annexe) et les autres véhicules de part et d'autre de la rue de Paris sans franchir l'arrivée.

Jusqu'à un tour de l'arrivée, les véhicules d'assistance seront autorisés à franchir la ligne d'arrivée hors circuit et seront invités à se garer sur le parking du Carrefour Market, dont l'entrée se situe 100 mètres après la ligne.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Classements

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du Meilleur Grimpeur
- Un classement Points Chauds
- Un classement par équipes sur 3 coureurs

Article 10a : Règlement du classement du Meilleur Grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeurs (MG) :

- 1^{er} MG : côte de Montmirail au km103,5
- 2^{ème} MG : côte de Crozet à Duneau au km131
- 3^{ème} MG : 1^{er} Passage côte des Vénérals au km142
- 4^{ème} MG : 2^{ème} Passage côte des Vénérals au km152,5
- 5^{ème} MG : 3^{ème} Passage côte des Vénérals au km163,5

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement du meilleur grimpeur, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10b : Règlement du classement Points Chauds

Le classement sera établi sur 5 Points Chauds (PC) :

- 1^{er} PC : au niveau de l'antenne-relais entre Sours et Berchères-lès-Pierres au Km28
- 2^{ème} PC : au panneau d'entrée de l'agglomération de Yèvres au km67,5
- 3^{ème} PC : au panneau de sortie de la Chapelle-Guillaume au km94,5
- 4^{ème} PC : devant le Monument aux Morts à la sortie de Bouët au km121
- 5^{ème} PC : 1^{er} passage sur la ligne avenue de Verdun à Connerré au km145

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement Points Chauds, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10c : Règlement du classement par équipes

Le classement par équipe se fera par l'addition des places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe. En cas d'égalité, l'équipe avec le coureur le mieux classé sera désignée vainqueur.

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la FFC, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée (voir schéma en annexe) :

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le vainqueur du classement Meilleur Grimpeur
- Le vainqueur du classement Points Chauds
- Le 1er licencié Sarthois du classement individuel (si applicable)
- Les trois coureurs vainqueurs du classement par équipes

Article 12 : Prix et dotations de l'épreuve

- Classement Individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€
6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	65€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement Meilleur Grimpeur :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement des Points Chauds :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement par équipes

1 ^{ère}	100€
------------------	------

Les prix concernant le Meilleur Grimpeur, les Points Chauds et le classement par équipes seront remis à l'issue du protocole à la salle Cappella de Connerré située avenue de Verdun (près du podium du circuit final). Aucun envoi ne sera effectué.

Article 13 : Antidopage

En cas de contrôle médical, il sera effectué sur le site du stade de football de Connerré situé rue de Paris à 300 mètres en dessous de la ligne d'arrivée conformément aux règlements de la FFC et du ministère des Sports. L'accès sera fléché (voir schéma en annexe).

Article 14 : Pénalités

Le barème de la FFC est le seul applicable.

Annexe

Schéma de l'arrivée avec zone antidopage/déviation des véhicules /podium protocolaire



Hôpitaux

Hôpital Hôtel-Dieu 34 rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES 02.37.30.30.30	Hôpital Louis Pasteur 4 rue Claude Bernard 28630 - LE COUDRAY 02.37.30.30.30 Urgences : 02 37 30 30 74
Hôpital Saint-Brice 1, rue St Martin au Val 28000 - CHARTRES 02.37.30.30.30	Centre Hospitalier-Le Mans 194 av. Rubillard 72037 LE MANS CEDEX 9, tél : 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19
Pôle Santé Sud ELSAN 28/62 rue de Guetteloup 72100 LE MANS 02 43 78 38 38 Urgences : 02 43 78 45 45	Centre Hospitalier Paul Chapron 56 Avenue Pierre Brûle, 72400 LA FERTE BERNARD 02 43 71 61 51 Urgences - 02.43.71.61.17